

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											68/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	15/09	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-cinq septembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Absents excusés : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour les travaux de strict entretien de la cathédrale et de la porte d'Aval

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 juin 2015, a approuvé les travaux de strict entretien de la cathédrale ainsi que le plan de financement présenté par Madame le Maire. Il a également été décidé de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le financement de ces travaux.

Il convient d'intégrer dans le devis de l'entreprise ETAIR PYRÉNÉES d'un montant de 3 840.25 € HT, les travaux d'entretien de la porte d'Aval. Le montant total des travaux s'élève donc à :

Dévégétalisation et nettoyage de la cathédrale et de la porte d'Aval : 5 051.00 € HT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant et demande au Conseil de se prononcer :

Dévégétalisation et nettoyage	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux	5 051.00 €	6 061.20 €
DRAC (45 %)	2 272.95 €	
Conseil Départemental (20%)	1 010,20 €	
Conseil Régional (15 %)	757.65 €	
Total des subventions	4 040,80 €	- 4 040,80 €
Reste à la charge de la commune		2 020.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Approuve** le plan de financement, tel que présenté par Madame le Maire, relatif aux travaux de strict entretien de la Cathédrale et de la porte d'Aval,
- **Demande** à Madame le Maire de solliciter l'aide de l'Etat DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Départemental et du Conseil Régional,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

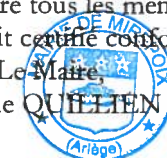
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant

